

Guide de renseignements sur le fournisseur – version canadienne

Travailler avec le BCG à l'intention des fournisseurs potentiels

L'équipe Approvisionnement de l'entreprise et Comptes fournisseurs (AE et CF) du BCG est responsable des relations avec les fournisseurs et de l'intégration des nouveaux fournisseurs. Le BCG s'engage à travailler avec des fournisseurs ayant recours à des pratiques conformes à ses valeurs et à ses normes professionnelles. Le **Code de conduite des fournisseurs du BCG** fournit une liste complète des normes.

Le BCG utilise Coupa pour établir des relations avec les fournisseurs par le biais du **Portail des fournisseurs Coupa**, un réseau comportant plus de 9,5 millions de fournisseurs et 2 500 organisations d'achat.

Fonctionnalité complète de Coupa

1. Inscrivez-vous au Portail des fournisseurs Coupa (PFC)

Toutes les transactions auprès du BCG seront effectuées par l'intermédiaire du PFC. Il peut être utilisé gratuitement par les fournisseurs du BCG et constitue le moyen recommandé pour effectuer des transactions auprès de la société. Utilisez le PFC pour soumettre des factures; l'utilisation d'un autre moyen pourrait entraîner des retards de paiement.

Le PFC vous offre des avantages importants, notamment les suivants :

- Gestion des bons de commande que vous recevez du BCG et facturation directement auprès d'eux. *Les factures doivent inclure le numéro du bon de commande pour assurer qu'il est celui correspondant à l'achat.*
- Affichage de l'état des factures.

Mise à jour des renseignements sur votre entreprise dans un environnement contrôlé.

Si vous êtes invité à participer à une demande de propositions du BCG ou si vous avez été sélectionné comme fournisseur du BCG et que vous ne disposez pas déjà d'un compte dans le Portail des fournisseurs Coupa lié au BCG, votre personne-ressource au BCG lancera la création de votre compte et vous enverra directement les directives relatives à l'inscription. Veuillez enregistrer vos données d'accès d'ouverture de session.

Si votre entreprise possède déjà un compte dans le Portail des fournisseurs Coupa (créé avant l'établissement de votre relation avec le BCG), vous pouvez ouvrir une session sur votre compte et lier le BCG en tant que nouveau client à l'aide du lien fourni sur la page « Create an Account ».

Si vous devez mettre à jour des renseignements sur l'entreprise après votre inscription, veuillez communiquer avec nous.

BCGProcPaySupport@bcg.com

2. Intégration en tant que fournisseur du BCG (nouveaux fournisseurs seulement)

Après avoir configuré votre compte dans le Portail des fournisseurs Coupa, et si vous avez été sélectionné comme fournisseur du BCG, vous serez invité à répondre à un questionnaire du BCG.

Pour faciliter le processus, préparez-vous en ayant les renseignements suivants à portée de main :

- Nom du fournisseur et coordonnées de la personne-ressource principale.
- Détails fiscaux (type d'inscription, ID fiscal, numéro de TPS/PAN).

- Adresse de paiement.
- Renseignements bancaires (succursale, nom de la banque, numéro de compte).
- Documents bancaires justificatifs. Vous devez inclure des pièces justificatives pour confirmer vos renseignements bancaires.
- Numéro du système de numérotation universel des données (DUNS) et courriel du bon de commande.

Veillez respecter le Guide d'intégration du fournisseur pour obtenir de l'aide relative aux exigences en matière d'intégration et de risques.
Guide d'intégration du fournisseur (Canada)

3. Effectuer l'évaluation des risques (nouveaux fournisseurs seulement)

Si le BCG s'engage à travailler avec vous en tant que fournisseur, une évaluation des risques et des questionnaires supplémentaires relatifs aux risques des fournisseurs ou des contrôles diligents peuvent être requis. Les questionnaires peuvent porter sur des domaines de risque, notamment la réglementation, la continuité des activités, les quatrièmes parties et d'autres questions de diligence raisonnable. Les examens de la sécurité des informations et de la confidentialité des données peuvent également être menés par l'équipe Sécurité des informations du BCG. Le BCG s'attend à ce que les fournisseurs répondent à ces questionnaires rapidement une fois qu'ils leur sont remis.

4. Commencer à gérer les bons de commande et les factures

- Les fournisseurs de certains pays comme les États-Unis et le Canada devront maintenant avoir un bon de commande valide avant d'exécuter la livraison de biens ou de services. **Conditions générales et addenda relatifs aux bons de commande BCG ici.**

Les bons de commande seront requis pour toutes les catégories de dépenses, sauf indication contraire de la part de votre demandeur BCG.

Dans le Portail des fournisseurs Coupa, vous soumettez ensuite vos factures pour ces bons de commande préapprouvés. Veuillez nous aider à diriger les acheteurs du BCG à soumettre des bons de commande par l'intermédiaire de Coupa afin d'assurer un large éventail d'avantages pour le BCG et pour vous :

- Paiement plus rapide
- Processus simplifié
- Meilleure visibilité

Veillez consulter le Guide de facturation des fournisseurs pour obtenir de l'aide :

Guide de facturation des fournisseurs (Canada)

Foire aux questions : Bons de commande et facturation

Puis-je filtrer la liste de bons de commande dans Portail des fournisseurs Coupa pour afficher uniquement ceux qui n'ont pas été facturés? Oui; vous pouvez utiliser les fonctions « Views » (Vues) et « Filters » (Filtres) pour masquer les bons de commande qui sont facturés et dont l'état est « Closed » (Fermé). Remarque : Seuls certains pays ont accès à la fonction Purchase Order (Bon de commande) de Coupa.

Quelle est l'utilité du bouton « PO acknowledgement by the supplier » (Confirmation du bon de commande par le fournisseur)? Ce bouton permet aux utilisateurs de savoir que vous avez vu le bon de commande et que vous pouvez l'exécuter à la date promise. Nous vous encourageons à utiliser cette fonction pour aviser le demandeur. Vous pouvez également utiliser la section des commentaires située au bas du bon de commande pour communiquer avec le demandeur. Remarque : Seuls certains pays ont accès à la fonction Purchase Order (Bon de commande) de Coupa.

Quelle est la marche à suivre pour soumettre une facture dans Coupa? Voici les options vous permettant de créer et de soumettre une facture dans Coupa :

Pour créer une facture pour un bon de commande (BC), ouvrez une session dans le PFC et trouvez le bon de commande du BCG. Sélectionnez l'icône de pièce d'or pour créer une facture. Vous pouvez également utiliser cXML afin d'automatiser le processus d'envoi de fichier de facture en utilisant le format standard cXML de Coupa.

Pour créer une facture qui n'est pas associée à un bon de commande, ouvrez une session dans le PFC et accédez à l'onglet « Invoices » (Factures) du menu principal. Cliquez sur le bouton « Create Blank Invoice » (Créer une facture vierge) situé au-dessus du tableau « Invoices » (Factures). Reportez-vous aux directives de facturation de la section « How to Register as a BCG Supplier » (Comment s'inscrire en tant que fournisseur du BCG) de cette page.

Vous pouvez également envoyer vos factures en format PDF aux adresses courriel indiquées dans les directives de facturation de la section « How to Register as a BCG Supplier » (Comment s'inscrire en tant que fournisseur du BCG) de cette page. Cependant, ce n'est pas le canal de communication préféré du BCG pour recevoir les factures et le délai de paiement risque d'être plus long.

Dois-je inclure des informations comptables sur les factures cXML? Les factures associées à un bon de commande n'ont pas besoin de contenir des informations comptables, car ces dernières font partie de la demande d'achat et sont reportées sur le bon de commande. Lorsqu'une facture fait référence à un numéro de ligne d'un bon de commande, Coupa utilise les informations comptables associées à cette ligne et les ajoute à la facture. L'envoi de factures cXML qui ne sont pas associées à un bon de commande n'est pas offert actuellement.

Questions et réponses

Inscription au Portail des fournisseurs Coupa

Puis-je m'inscrire au Portail des fournisseurs Coupa et être associé au BCG?

Le BCG gère l'intégration des fournisseurs dans le Portail des fournisseurs Coupa dans la plupart des pays. Si vous n'êtes pas situé dans l'un de ces pays, le BCG effectuera votre intégration au moyen d'un processus distinct à l'extérieur du Portail des fournisseurs Coupa.

Combien coûte l'inscription au Portail des fournisseurs Coupa?

Les fournisseurs peuvent s'inscrire au Portail des fournisseurs Coupa et l'utiliser gratuitement.

Puis-je transmettre la demande d'inscription au Portail des fournisseurs Coupa à un autre membre de mon entreprise?

Oui; vous pouvez transférer l'invitation avant de créer un compte dans le Portail des fournisseurs Coupa. Vous devrez cliquer sur l'option « Join and Respond » (S'inscrire et répondre) se trouvant dans le courriel de bienvenue et transférer l'invitation au membre du personnel concerné. Veuillez noter que l'invitation peut seulement être transférée à un membre du personnel disposant du même domaine de messagerie d'entreprise.

Pourquoi n'ai-je pas reçu l'invitation par courriel à m'inscrire à Coupa?

Vérifiez votre dossier de courriels indésirables. Si vous ne trouvez toujours pas l'invitation par courriel, écrivez à BCGProcPaySupport@bcg.com.

Gestion du compte du Portail des fournisseurs Coupa

Pourquoi ne suis-je pas en mesure d'ouvrir une session dans mon compte du PFC? Assurez-vous de suivre les directives d'ouverture de session du PFC. Si le problème persiste, réinitialisez votre mot de passe. Si le problème persiste, écrivez à BCGProcPaySupport@bcg.com.

J'ai réinitialisé mon mot de passe, mais je ne suis toujours pas en mesure de me connecter. Que dois-je faire? Assurez-vous d'utiliser le bon [lien pour ouvrir une session](#). Si le problème persiste, utilisez la fonction de clavardage de Coupa pour obtenir de l'aide.

Puis-je modifier les renseignements sur mon entreprise si elle est déjà inscrite au Portail des fournisseurs Coupa? Oui; écrivez à BCGProcPaySupport@bcg.com pour mettre à jour les renseignements sur votre entreprise dans le Portail des fournisseurs Coupa afin que nous veillions à ce que les mises à jour soient reflétées dans le système du BCG.

Quelle est la marche à suivre pour soumettre une demande de modification des renseignements bancaires pour un paiement en cours ou à venir?

Pour soumettre une demande de modification des renseignements bancaires pour un paiement en cours ou à venir, veuillez écrire à BCGProcPaySupport@bcg.com.

Combien de temps mon compte demeurera-t-il actif dans le Portail des fournisseurs Coupa? Coupa n'est pas doté d'un processus de désactivation automatique pour les comptes des fournisseurs. Votre compte demeurera actif à moins que vous ou le propriétaire fonctionnel au BCG ne demandiez de désactiver votre dossier de fournisseur.

Intégration

Quels renseignements dois-je fournir dans le formulaire d'intégration? Le BCG recueille des renseignements sur les fournisseurs relatifs aux renseignements bancaires, aux détails fiscaux, à l'adresse de paiement, aux coordonnées de la personne-ressource, à la diversité du fournisseur et aux codes de conduite.

J'ai fourni les renseignements concernant mon intégration par courriel à ma personne-ressource au BCG. Pourquoi est-ce que je reçois des rappels pour remplir le formulaire Coupa? Il est probable que votre personne-ressource au BCG ait transmis vos renseignements par courriel à notre service de soutien, qui effectuera votre intégration dans le système du BCG. Le BCG n'est pas autorisé à créer votre compte dans le Portail des fournisseurs Coupa (PFC). Il vous incombe donc de remplir le formulaire Coupa et de le soumettre à des fins d'approbation. Veuillez rechercher le courriel « Coupa Supplier Invitation » (Invitation au fournisseur Coupa) qui a été envoyé à l'adresse courriel fournie et suivez les directives pour vous inscrire dans le Portail des fournisseurs Coupa.

Où se trouve le formulaire d'intégration dans mon compte du PFC? Cliquez sur l'onglet Notifications dans le coin supérieur droit du PFC, ou sur l'option Profil pour localiser le formulaire qui vous a été envoyé.

Puis-je remplir le formulaire d'intégration dans ma langue maternelle? Oui. Vous pouvez sélectionner votre langue préférée en survolant avec votre curseur le bouton « English (US) » situé au bas de l'écran. Veuillez noter que cette fonction n'est offerte que pour les champs standard de Coupa et que le formulaire complet ne sera pas traduit dans votre langue maternelle.

Dans quel délai dois-je soumettre les questionnaires sur les risques? Le BCG s'attend à ce que les fournisseurs répondent aux questionnaires rapidement dès leur réception afin d'assurer un processus d'évaluation fluide et rapide. Une soumission des questionnaires tardive peut avoir des répercussions sur le processus d'évaluation.

Où puis-je accéder aux questionnaires sur les risques auxquels je dois répondre? Tous les questionnaires auxquels vous devez répondre seront accessibles dans le tableau de bord du portail Évaluation des risques Coupa. Vous recevrez un courriel distinct pour chaque questionnaire auquel vous devez répondre, et vous pourrez y accéder directement à partir de ce courriel.

Quels sont les domaines de risque typiques abordés dans les questionnaires? Les questionnaires traitent généralement des domaines comme la conformité réglementaire, la continuité des activités, les risques liés aux quatrièmes parties, la sécurité des informations, la confidentialité des données et d'autres questions de diligence raisonnable pertinentes. Pour obtenir de l'aide lorsque vous répondez à ces questionnaires, consultez le Guide d'intégration du fournisseur se trouvant dans la section « Registering as a BCG Supplier » (Comment s'inscrire en tant que fournisseur du BCG) de cette page. Certains documents peuvent être exigés avec vos réponses.

Existe-t-il des évaluations distinctes de la sécurité des informations et des risques relatifs aux données? Oui; des évaluations distinctes de la sécurité des informations et des risques relatifs aux données peuvent être attribuées aux fournisseurs, en plus des questionnaires sur les risques généraux. Ces courriels sont envoyés séparément. Par conséquent, soyez vigilant et assurez-vous de remplir toutes les exigences en matière de risques.

Facturation

Puis-je soumettre des factures à des fins de paiement dans mon Portail des fournisseurs Coupa? Le BCG gère les factures dans le Portail des fournisseurs Coupa dans la plupart des pays. Si vous ne vous trouvez pas dans l'un de ces pays, la fonction Invoicing (Facturation) de Coupa n'est pas offerte.

Puis-je soumettre une facture une fois que j'ai rempli le formulaire d'intégration du fournisseur? Lorsque notre équipe Intégration des fournisseurs aura reçu votre formulaire Coupa dûment rempli, vos renseignements seront traités aux termes d'un processus d'évaluation des risques, ce qui prendra de 24 à 48 heures. Vous recevrez une confirmation d'intégration dès que l'évaluation sera terminée. Par la suite, vous pouvez créer votre facture dans le Portail des fournisseurs Coupa / Invoice (Facturation) selon le moyen indiqué.

Pourquoi ne suis-je pas en mesure de voir mes transactions ou l'onglet BCG pour afficher mes transactions dans le PFC? Il est probable que vous vous soyez inscrit au PFC en utilisant une adresse courriel différente de celle utilisée par le BCG pour vous transmettre l'invitation. Écrivez à BCGProcPaySupport@bcg.com pour demander qu'une autre invitation soit envoyée en utilisant l'adresse utilisée lors de votre inscription.

Dois-je charger toutes les factures dans le PFC? Oui; nous encourageons fortement les fournisseurs à soumettre leurs factures par voie électronique dans le Portail des fournisseurs Coupa lorsque cela est possible. Vous pouvez également téléverser des factures pour tous les bons de commande visibles dans le portail, le cas échéant.

Quels types de fichiers puis-je joindre à une facture? Pour les numérisations d'image de facture, les pièces jointes doivent être au format PDF. Cependant, les autres documents justificatifs peuvent être au format XLSX, PNG, GIF, JPG, JPEG, PJPEG ou TIFF.

Quelle est la marche à suivre pour ajouter des frais d'expédition à une facture? Vous pouvez ajouter des frais d'expédition au bas de la facture s'ils s'appliquent à l'ensemble de la facture ou au niveau de la ligne d'un article s'ils s'appliquent à des marchandises spécifiques.

Quelle est l'utilité du bouton « Export to » (Exporter vers)? Vous pouvez exporter les lignes dans un fichier CSV ou un document Excel, ou exporter des factures légales en bloc dans un fichier compressé (.zip). Par défaut, la limite d'exportation est de 200 000 lignes. Si vous essayez d'exporter un tableau plus gros, vous recevrez un message d'erreur indiquant que seulement 200 000 lignes sont exportées. Lorsque vous exportez un tableau de moins de 500 lignes, le fichier est immédiatement téléchargé sur votre ordinateur. Lorsqu'un tableau comporte plus de 500 lignes, vous recevez le fichier exporté compressé par courriel.

Pendant combien de temps les factures légales sont-elles disponibles à des fins de téléchargement? Les factures dans le PFC sont disponibles aux fins de téléchargement si vous êtes associé au BCG dans le PFC. Vous pouvez également développer un processus interne pour télécharger et stocker ces factures dans une archive électronique distincte de votre choix.

Où dois-je vérifier si ma facture n'est pas enregistrée? Dans le menu principal du PFC, cliquez sur l'onglet « Invoices » (Factures) et recherchez les factures dont l'état est « Draft » (Brouillon). Elles doivent être modifiées, puis soumises. Si vous ne trouvez pas la facture, cela signifie qu'elle n'est pas dans le système.

Pourquoi ne suis-je pas en mesure de modifier/annuler/supprimer une facture soumise? Une fois qu'une facture est soumise, elle ne peut en aucun cas être modifiée. Cela garantit l'intégrité du traitement des factures. Veuillez écrire à BCGProcPaySupport@bcg.com.

Comment puis-je créditer ou annuler une facture qui a déjà été traitée? Pour créer un crédit, saisissez une quantité négative. Une fois qu'une facture est soumise, elle ne peut plus être modifiée.

Puis-je réutiliser un numéro de facture une fois que le BCG l'a supprimé de son côté? Il est déconseillé d'utiliser à nouveau un même numéro de facture si la facture a déjà été supprimée par le BCG.

Le BCG utilisera-t-il les renseignements bancaires que j'ai fournis dans le PFC? Non; le BCG continuera d'utiliser les renseignements bancaires existants dans nos données principales sur les fournisseurs. Si vous devez modifier vos renseignements bancaires, veuillez communiquer avec l'équipe de soutien Approvisionnement du BCG à l'adresse BCGProcPaySupport@bcg.com.

Paiements des factures soumises

Si j'utilise le Portail des fournisseurs Coupa, qui est responsable de me payer? Le BCG est toujours responsable de vous payer directement. Vous pouvez faire le suivi de l'état de votre facture et de votre paiement dans le PFC.

Comment puis-je savoir si le paiement de ma facture a été approuvé? L'état d'approbation de la facture s'affiche dans votre compte du PFC, sous l'historique des factures. Si vous êtes inscrit dans le PFC, vous recevrez un courriel et une notification de Coupa lorsque le paiement d'une facture est approuvé.

Une fois qu'une facture est approuvée, quelle est la prochaine étape? Il n'y a rien d'autre à faire! La facture est mise en file d'attente, et vous serez payé en fonction des conditions de paiement conclues avec nous.

Que signifie l'état « Pending Receipt » (En attente de réception)? Cet état indique que le BCG reçoit les biens/services dans son système. Une fois que l'acheteur du BCG a saisi le reçu, la facture est comparée à celui-ci.

Que signifie l'état de facture « Pending Approval » (En attente d'approbation)? Cela signifie que votre facture nécessite un examen et une approbation interne au BCG. Une fois approuvée, votre facture sera payée conformément aux conditions de paiement.

Que signifie l'état de facture « Tolerance Hold » (Suspension pour tolérance)? Cela signifie que le montant facturé diffère du montant du bon de commande, et que cet écart est supérieur à celui autorisé par le BCG; une approbation manuelle est donc requise. Si une facture a été suspendue pendant un certain temps, demandez à l'équipe de soutien du BCG de l'examiner.

Que dois-je faire si une facture est rejetée? Lorsqu'une facture est rejetée, le BCG fournit des détails expliquant la raison du rejet dans la section commentaires située au bas de la facture. Si vous ne comprenez pas la raison fournie, saisissez vos questions dans la section commentaires de la facture afin qu'elles soient transmises au demandeur ou communiquez avec le demandeur pour lui demander des précisions afin de résoudre le problème. Ensuite, il vous suffit de créer une nouvelle facture pour remplacer celle qui a été rejetée.

Comment serai-je averti que ma facture a été payée? Un avis de paiement sera généré et envoyé par courriel automatiquement aux fournisseurs une fois la facture payée.

Comment puis-je vérifier si une facture a été payée? Les informations de paiement de votre facture s'afficheront dans votre compte du PFC, sous l'historique des factures. Si vous êtes inscrit au PFC, vous recevrez un courriel et une notification de Coupa confirmant l'approbation du paiement. Pour toute question concernant les informations de paiement, écrivez à BCGProcPaySupport@bcg.com.

J'ai soumis une facture, mais je n'ai jamais été payé. Que dois-je faire? Il est probable que votre compte n'ait pas été complètement intégré dans le Portail des fournisseurs Coupa, ou que vous n'avez pas répondu à toutes les exigences en matière de risques. Veuillez répondre à toutes les exigences pour vous assurer d'être payé pour toutes les factures soumises. Si vous avez encore besoin d'aide, écrivez à BCGProcPaySupport@bcg.com.

Quelle est la marche à suivre pour créer une note de crédit? Il existe deux façons de créer et de soumettre une note de crédit :

1. Au moyen du Portail des fournisseurs Coupa (PFC)
 - a. Après avoir ouvert une session, accédez au bon de commande BCG. Sélectionnez les « pièces » rouges pour créer une note de crédit.
 - b. Pour créer une note de crédit qui n'est pas liée à un bon de commande, accédez à l'onglet « Invoices » (Factures) du menu principal et cliquez sur le bouton « Create Credit Note » (Créer une note de crédit) situé au-dessus du tableau « Invoices » (Factures).
2. Vous pouvez envoyer votre note de crédit au format PDF par courriel à l'adresse BCGProcPaySupport@bcg.com. Cependant, ce n'est pas le canal de communication préféré du BCG pour recevoir des notes de crédit, et le délai de traitement risque d'être plus long.

Réactivation d'un compte en tant que fournisseur du BCG

Si vous avez déjà travaillé avec le BCG et n'êtes pas en mesure d'accéder à votre compte, le BCG devra vous inviter à nouveau avant de pouvoir entreprendre toute nouvelle activité commerciale avec l'entreprise. Communiquez avec votre personne-ressource au BCG pour lancer le processus. Si vous éprouvez de la difficulté à joindre une personne-ressource du BCG, vous pouvez communiquer avec l'équipe Approvisionnement de l'entreprise et Comptes fournisseurs du BCG pour obtenir de l'aide supplémentaire : **BCGProcPaySupport@bcg.com**

Départ en tant que fournisseur du BCG

Si vous ne souhaitez plus travailler avec le BCG, votre personne-ressource au BCG peut soumettre une demande de désactivation de fournisseur. Vous serez avisé lorsque votre compte sera dissocié du BCG. Vous continuerez à faire partie du Portail de fournisseurs Coupa.

Vous pouvez communiquer avec l'équipe Approvisionnement de l'entreprise et Comptes fournisseurs du BCG pour obtenir de l'aide supplémentaire :

BCGProcPaySupport@bcg.com

En savoir plus sur les relations du BCG avec les fournisseurs

Voici quelques avantages de fournir rapidement vos renseignements et de veiller à ce que votre Profil de fournisseur Coupa soit à jour :

Un accès en libre-service vous permettant de mettre à jour vos principaux renseignements commerciaux et de fournir des mises à jour sur les produits, les services, la diversité, l'état au regard des facteurs ESG, etc.

Rendre votre entreprise visible pour l'équipe Approvisionnement de l'entreprise et Comptes fournisseurs du BCG (ainsi qu'à 2 500 autres dans le Réseau de fournisseurs Coupa)

Réduction des tâches administratives et suivi en libre-service de l'état des achats

Durabilité des fournisseurs

L'engagement du BCG envers la durabilité dépasse les frontières de notre entreprise afin d'inclure les fournisseurs avec lesquels nous travaillons. Nous intégrons des critères ESG de pointe dans nos processus et notre gouvernance, non seulement pour générer plus de valeur pour le BCG, mais aussi pour libérer le potentiel des pratiques durables de façon plus générale.

Nous définissons l'approvisionnement durable comme la gestion des impacts environnementaux, sociaux et économiques d'une chaîne d'approvisionnement de bout en bout. Les objectifs du BCG sont d'accorder la priorité à la protection de l'environnement, de réaliser des progrès significatifs vers un impact climatique carboneutre, de soutenir la responsabilité sociale et la diversité, de protéger les droits de la personne et de contribuer à une économie plus prospère grâce à l'innovation et à l'inclusion financière dans notre chaîne d'approvisionnement.

Pour y parvenir, nous protégeons le BCG en mettant en œuvre des processus d'identification et d'atténuation des risques. Nous effectuons des contrôles diligents et surveillons les fournisseurs pour identifier et gérer de manière proactive les impacts négatifs sur le BCG, la planète et la société, et nous assurons la conformité des fournisseurs aux exigences réglementaires. Lorsque les intervenants, internes ou externes, estiment que les activités commerciales ne sont pas conformes, ils ont accès à la ligne téléphonique « BCG Speak Up » pour signaler de telles violations. Nous avons une politique stricte interdisant les représailles et ne tolérons aucune représailles contre toute personne qui soulève une préoccupation de bonne foi. Cette approche holistique aide le BCG à se conformer aux exigences réglementaires et nous permet de respecter les engagements en matière de durabilité que nous avons pris en tant qu'entreprise.

En plus de veiller à respecter les lois relatives aux droits de la personne, nous intégrons également l'engagement du BCG envers l'impact carboneutre dans notre stratégie globale, nous adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et nous nous engageons à respecter les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Pour en savoir plus, visitez notre page Engagements envers le développement durable :

- Engagements du BCG envers le développement durable : <https://www.bcg.com/about/commitments>
- Énoncé des responsabilités environnementales du BCG : https://media-publications.bcg.com/flash/PDF/BCG_Environmental_Responsibility_StatementvF.pdf
- Énoncé de politique ESG du BCG : <https://media-publications.bcg.com/BCG-ESG-Policy-Statement.pdf>

Le BCG s'engage à privilégier la diversité de ses fournisseurs. Les ressources de fournisseurs diversifiés permettent d'obtenir un avantage concurrentiel et d'améliorer la qualité des solutions et des services fournis à nos intervenants internes ainsi qu'à nos clients externes. Le BCG est membre de conseils d'entreprise et de diversité et s'est engagée à les soutenir en assistant à leurs conférences et en collaborant étroitement avec eux afin de saisir les occasions élargies offertes par des fournisseurs diversifiés.

Nos objectifs en matière de diversité des fournisseurs :

- Créer des chaînes d'approvisionnement équitables et inclusives pour tous les fournisseurs par différents programmes de fournisseurs et l'engagement des fournisseurs.
- Offrir des possibilités de formation et de perfectionnement à tous les fournisseurs du BCG inscrits afin de garantir la qualité des produits et des services.
- Encourager les partenaires commerciaux actuels et futurs qui ne sont pas encore certifiés MWVBE à obtenir leur certification.
- Maintenir une participation active en tant que membre corporatif au National Minority Supplier Development Council (NMSDC) et au Women's Business Enterprise National Council (WBENC).

Tous les fournisseurs sont priés de déclarer sur une base trimestrielle les dépenses (directes ou indirectes) associées aux fournisseurs diversifiés de niveau 2. Le processus de déclaration de niveau 2 du Boston Consulting Group sera publié dans le Portail des fournisseurs Gateway.

FAQ sur la diversité des fournisseurs

Quelles sont les adhésions du BCG aux conseils d'entreprise et de diversité?

(États-Unis) National Minority Supplier Development Council (NMSDC) – Le réseau d'entreprises membres du NMSDC comprend 23 sociétés affiliées aux États-Unis et 5 sociétés affiliées au niveau international. Il soutient la croissance des fournisseurs minoritaires au pays et à l'étranger.

(États-Unis) Women's Business Enterprise National Council (WBENC) – Le réseau du WBENC, qui comprend plus de 540 entreprises et entités gouvernementales, s'associe à 14 organisations régionales pour fournir sa norme de certification de classe mondiale aux entreprises appartenant à des femmes à travers les États-Unis.

(États-Unis) Disability: IN – Ce réseau comprend un bureau central et 25 sociétés affiliées qui unissent leurs voix pour défendre les intérêts des personnes souffrant de handicap dans le monde des affaires.

BCG's Supplier Diversity Team

En savoir plus : Ressources

- Pour en savoir plus et pour explorer les avantages du Portail des fournisseurs Coupa, visitez le [site Web de Coupa](#).
- [Invitation au Portail des fournisseurs Coupa](#)



Boston Consulting Group partners with leaders in business and society to tackle their most important challenges and capture their greatest opportunities. BCG was the pioneer in business strategy when it was founded in 1963. Today, we work closely with clients to embrace a transformational approach aimed at benefiting all stakeholders—empowering organizations to grow, build sustainable competitive advantage, and drive positive societal impact.

Our diverse, global teams bring deep industry and functional expertise and a range of perspectives that question the status quo and spark change. BCG delivers solutions through leading-edge management consulting, technology and design, and corporate and digital ventures. We work in a uniquely collaborative model across the firm and throughout all levels of the client organization, fueled by the goal of helping our clients thrive and enabling them to make the world a better place.

For information or permission to reprint, please contact BCG at permissions@bcg.com. To find the latest BCG content and register to receive e-alerts on this topic or others, please visit [bcg.com](https://www.bcg.com). Follow Boston Consulting Group on [LinkedIn](#), [Facebook](#) and [X \(formerly Twitter\)](#).